

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2015**

OBJET

**10 – OPERATION SECTEUR DES STADES – PROMOTEUR
GAMBETTA**

N° 2015-09-10

NOMENCLATURE : 8/5/5

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-huit septembre 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 2

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...2
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Gil RANNOU

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus et services, en collaboration avec plusieurs aménageurs, ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle.

Le programme du projet porte sur le développement d'une offre d'habitat mixte (accession à la propriété libre, logements locatifs sociaux, accession à la propriété), l'implantation d'une résidence service senior, d'une surface commerciale et de cellules commerciales ainsi que la construction d'une médiathèque.

La société COMPAGNIE IMMOBILIERE DES PAYS DE LA LOIRE souhaitant réaliser une opération immobilière de construction de logements sur Treillières, il a été convenu qu'une partie de la parcelle D2930 située avenue du Général de Gaulle et, appartenant à la Commune, pour une superficie d'environ 9 478 m², pourrait servir d'assiette foncière à ce projet.

La réalisation de ce programme entre aujourd'hui dans une phase pré-opérationnelle qui nécessite la signature de documents précisant les engagements de chacune des parties.

La réalisation de cette opération nécessitera de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public du terrain de sport situé sur la parcelle D2930 pour fin mars 2016 au plus tard.

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150928-15-09-28-DE10-
DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 23 Voix pour et 6 Voix contre décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord avec la COMPAGNIE IMMOBILIERE DES PAYS DE LA LOIRE, portant sur l'assiette foncière nécessaire à la réalisation de ce projet et permettant la réalisation de l'ensemble, aux charges et conditions habituelles en la matière ;

- DE S'ENGAGER à procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle D2930 pour fin mars 2016, sous réserve qu'à cette date, aucun motif d'intérêt général n'impose le maintien de ces biens dans le domaine public.

Pour extrait conforme,

Le 28 septembre 2015,

Le Maire,
Alain ROYER

